



PRÉFET DE LA RÉGION GUADELOUPE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Basse-Terre, le 26 mars 2021

COVID-19

Concertation du Préfet avec les représentants des cultes pour les fêtes de Pâques 2021

La situation épidémique en Guadeloupe est en augmentation légère cette semaine et toujours à un niveau élevé.

Le lundi 22 mars, le préfet de la région Guadeloupe a rencontré les représentants des cultes guadeloupéens concernés en vue des fêtes pascales et de Pessah pour 2021 :

- Monseigneur RIOCREUX, évêque de Guadeloupe, pour l'Église catholique ;
- Madame Patricia SABLIER, directrice des affaires publiques et de la liberté religieuse, pour l'Église adventiste du 7ème Jour de la Guadeloupe ;
- Monsieur le Pasteur Alain NISUS, délégué départemental du CNEF, pour les Églises protestantes évangéliques ;
- Monsieur le Président Serge CHETRIT pour la communauté cultuelle israélite de Guadeloupe ;
- Monsieur le Président Fred TAGLIAMENTO, pour la Fédération des Assemblées de Dieu de la Guadeloupe.

Les échanges en profondeur sur la conciliation entre la pratique légitime des cultes et la santé des fidèles et de nos concitoyens ont abouti à mettre en place, de façon concertée, les mesures suivantes pour le week-end pascal du vendredi 2 au lundi 5 avril :

- > aucune procession, chemin de croix ni grand rassemblement à l'extérieur n'aura lieu ;
- > les lieux de cultes seront tous équipés pour assurer le respect des consignes sanitaires et des gestes barrières, notamment en gel hydroalcoolique et par la mise en place de sens de circulation permettant d'éviter les croisements ;
- > au sein des lieux de culte, une distanciation physique sera respectée entre chaque personne, tandis que les mesures sanitaires seront rappelées au début de l'office et au cours de celui-ci. Les jauges de participants au cours des cérémonies seront strictement vérifiées ;
- > lorsque cela est possible, la réalisation et la diffusion de cérémonies à distance, par internet ou par radio, à destination des plus fragiles sera encouragée ;
- > le nombre de célébrations a été, dans la mesure du possible, augmenté, afin de permettre à tous d'assister aux offices dans le respect des gestes barrières et des protocoles sanitaires ;
- > les cérémonies seront avancées et raccourcies dans leur durée, de telle sorte que les fidèles puissent être rentrés chez eux pour l'horaire de couvre-feu.

Ces mesures, visent à permettre aux guadeloupéens, y compris les plus fragiles, d'assister physiquement ou à distance aux offices religieux des fêtes de Pâques et de Pessah avec les meilleures garanties de protection possible pour leur santé. Au-delà du week-end pascal, l'objectif de ces mesures est d'anticiper l'avenir et d'éviter une éventuelle reprise épidémique consécutive aux rassemblements des fêtes de Pâques qui toucherait en premier lieu les plus fragiles et pourrait obliger, afin de protéger la population, de restreindre l'accès aux lieux de cultes.

Le préfet et les représentants des cultes se félicitent de la tenue de cet échange particulièrement constructif qui expriment le profond engagement de chacun pour lutter collectivement contre la propagation du virus.